

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté</b>		
AVIS N° 2016 – 3		
<b>Date validation:</b> 16/06/2016	<b>Objet:</b> Examen de la liste des champignons déterminants en Franche-Comté	<b>Vote:</b> favorable

**Examen par l'expert du CSRPN M. GARDIENNET**

Suite à l'établissement de la liste rouge régionale des champignons menacés en Franche-Comté, un groupe de travail, réuni le 25/03/2015, a examiné et arrêté la méthodologie de mise en place d'une liste de champignons déterminants pour les ZNIEFF et la liste elle-même. Une présentation en a été faite à M. GARDIENNET le 13/05/16.

**Examen par l'assemblée plénière du CSRPN**

Lors de la séance plénière du 16 juin 2016, les membres du CSRPN ont entendu la présentation de M. SUGNY et le rapport de M. GARDIENNET.

Les membres présents saluent le travail remarquable réalisé des mycologues, représentés par Messieurs SUGNY et CERCLEY.

**Au vu des débats et considérant que la liste présentée :**

- s'appuie sur la liste rouge régionale des champignons menacés en Franche-Comté validée en séance plénière du CSRPN le 25/06/2013,
- émane d'une méthodologie aboutie qui a été construite par rapprochement avec des experts mycologues des régions proches et qui tient compte de la notion d'habitats,
- est établie conformément aux critères et méthodes formulés par le MNHN dans le guide méthodologique de modernisation de l'inventaire ZNIEFF,
- permet aux champignons de trouver leur place au côté des autres espèces déterminantes ZNIEFF,

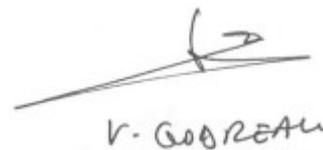
**le CSRPN demande :**

- de poursuivre le travail en continuant les prospections pour peaufiner la connaissance, particulièrement pour certains groupes, dont les Ascomycètes,
- d'intégrer les données mycologiques dans l'inventaire ZNIEFF de la partie franc-comtoise. Pour cela, un des experts du groupe de travail « Champignons » devra être présent lors de l'examen des ZNIEFF déterminées par la présence de champignons et les données mycologiques parvenues à la DREAL seront incrémentées dans l'inventaire ZNIEFF, conduisant à la création ou modification de zones,
- d'étendre ce travail à la partie bourguignonne de la région. Pour cela, des experts locaux seront recherchés afin de dresser une liste rouge bourguignonne des champignons menacés en s'inspirant de la méthodologie franc-comtoise, si besoin adaptée au contexte bourguignon.

**Avis du CSRPN N° 2016 – 02**

**Le CSRPN valide la liste des champignons déterminants pour la Franche-Comté et la méthodologie qui l'a fait naître.**

Le Président du CSRPN



M. Vincent GODREAU